COMITE PASTORAL

BULLETIN D'INFORMATION PASTORALE N°14 MAI 2021

POINTS SAILLANTS

- Des pâturages encore disponibles sur la majeure partie du pays
- Le bétail garde un état d'embonpoint assez satisfaisant
- La forte concentration des troupeaux transhumants dans les régions centre-est
- Le bon taux de disponibilité des forages dans la zone sylvopastorale
- La poursuite de la campagne de vaccination
- Le bon approvisionnement des marchés à bétail

SITUATION METEOROLOGIQUE

LES VENTS

En mai l'intensité des vents a varié en moyenne entre 1,5 m/s à Bambey et 4,8 m/s à Dakar. Dans la zone sylvo pastorale, les intensités ont été modérées à fortes allant jusqu'à 4.1m/s sur l'axe Louga-Linguère-Tambacounda-Goudiry et faibles sur les localités de Ranérou, Matam et Bakel (figure1).

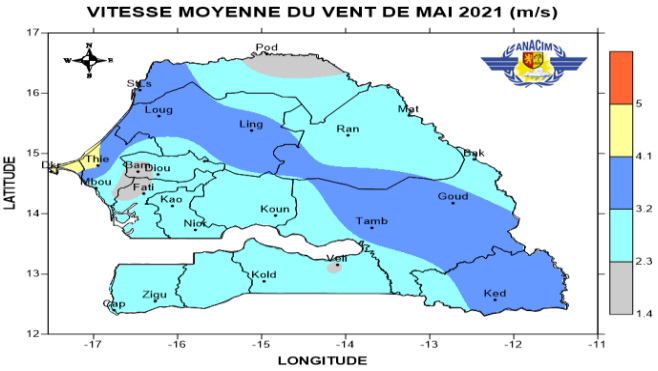

Figure 1 : Carte de vitesse moyenne du vent

LES TEMPERATURES

La hausse des températures notée pendant le mois passé s'est maintenue durant le mois de mai, à l'exception de la façade ouest du pays y compris une partie de la zone sylvo pastorale où la température est normale à chaude.

Les maxima ont varié entre 25,8 °C à Dakar et 44 °C à Bakel. La carte des anomalies maximales présente une situation chaude sur la majeure partie du territoire, normale sur une partie de Podor, Linguère, Diourbel, Kaolack, Cap Skirring etc. Par contre, sur Saint Louis, Mbour, Thiès et Dakar, la fraicheur est persistante (figure 2).

Les températures minimales ont varié entre 18,9 °C à Mbour et 29,9 °C à Bakel. La carte des anomalies présente une situation chaude sur presque tout le territoire à normale sur l'extrême façade Ouest (figure 3).

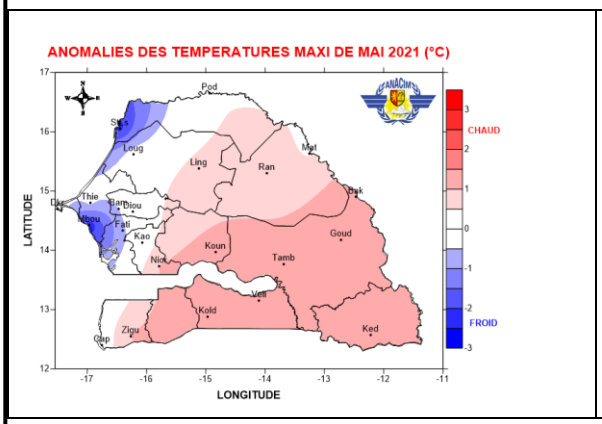

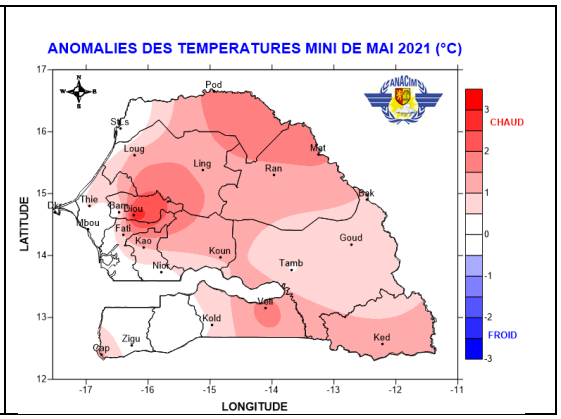

Figure 2 et 3 : cartes des anomalies des températures minimales et maximales

LA PLUVIOMETRIE

L'installation de l'hivernage n'est pas encore effective sur le pays. Seules quelques quantités de pluies ont été enregistrées pendant la journée du 20 mai dans la région de Kédougou avec 25mm à Kédougou, 24,5mm à Saraya, 50mm à Salémata, 12,6mm à Fongolimbi.

ETAT DES PATURAGES

L'état des pâturages reste toujours satisfaisant dans la zone sylvopastorale à l'exception des départements de Podor, Saint Louis et Matam où il est noté une diminution drastique de la quantité du fourrage. L'état des pâturages est meilleur comparé aux années précédentes à la même période.

Le bilan fourrager du mois de mai 2021 est similaire à celui d'avril avec dix-neuf (19) départements déficitaires sur les quarante-deux (42) suivis (figure 4). Le déficit est cependant plus marqué dans les départements de Guinguineo, Matam, et Kolda avec respectivement -34, 67 ; -20,74 ; et -10,14 points. L'écart entre le bilan fourrager du mois d'avril et celui de mai est moins important dans les départements de Bignona, Sédhiou et Tambacounda avec des valeurs qui varient entre -2 et -4 points.

En ce qui concerne la zone éco géographique du bassin arachidier comme pour le mois d'avril 2021 seuls les départements de Malem hodar (78,60 %) et Koungheul (57,69 %) restent excédentaires. Dans tous les autres départements, le bilan fourrager est largement déficitaire.

Pour le bilan fourrager de la zone éco géographique de la vallée du fleuve du Sénégal, le déficit du département de Matam continue à se creuser passant de -26,65 % à -47, 39 %.

A l'image des mois précédents, les bilans fourragers des départements de la ZEG sylvopastorale sont largement satisfaisants (figure 5), avec Ranérou, Kanel et Linguère qui restent largement excédentaires avec respectivement 90,07 %, 76,40 % et 52,70 %.

Pour la zone éco géographique de la Casamance le bilan fourrager est largement excédentaire à l'exception du département de Kolda dont le bilan est presque nul avec 2,22 %. Les bilans les plus importants sont observés dans les départements de Medina Yoro Foulah (69,61 %), Sédhiou (57,49 %) et Ziguinchor (61,04 %).

Dans la ZEG du Sénégal Oriental, le bilan fourrager reste largement excédentaire pour tous les départements.

Au cours de ce mois, il a été noté une nette diminution des cas de feux de brousse y compris dans les ZEG de la Casamance et du Sénégal Oriental. Dans les différents départements, l'essentiel des prélèvements est le fait du cheptel. Cependant, l'impact des feux de brousse reste non négligeable dans les prélèvements particulièrement à Tambacounda, Médina Yoro Foula, Kolda, Sédhiou, Vélingara et Goudiry. Par ailleurs, il a été noté des cas de feux dans le bassin arachidier, probablement liés aux travaux de préparation des champs.

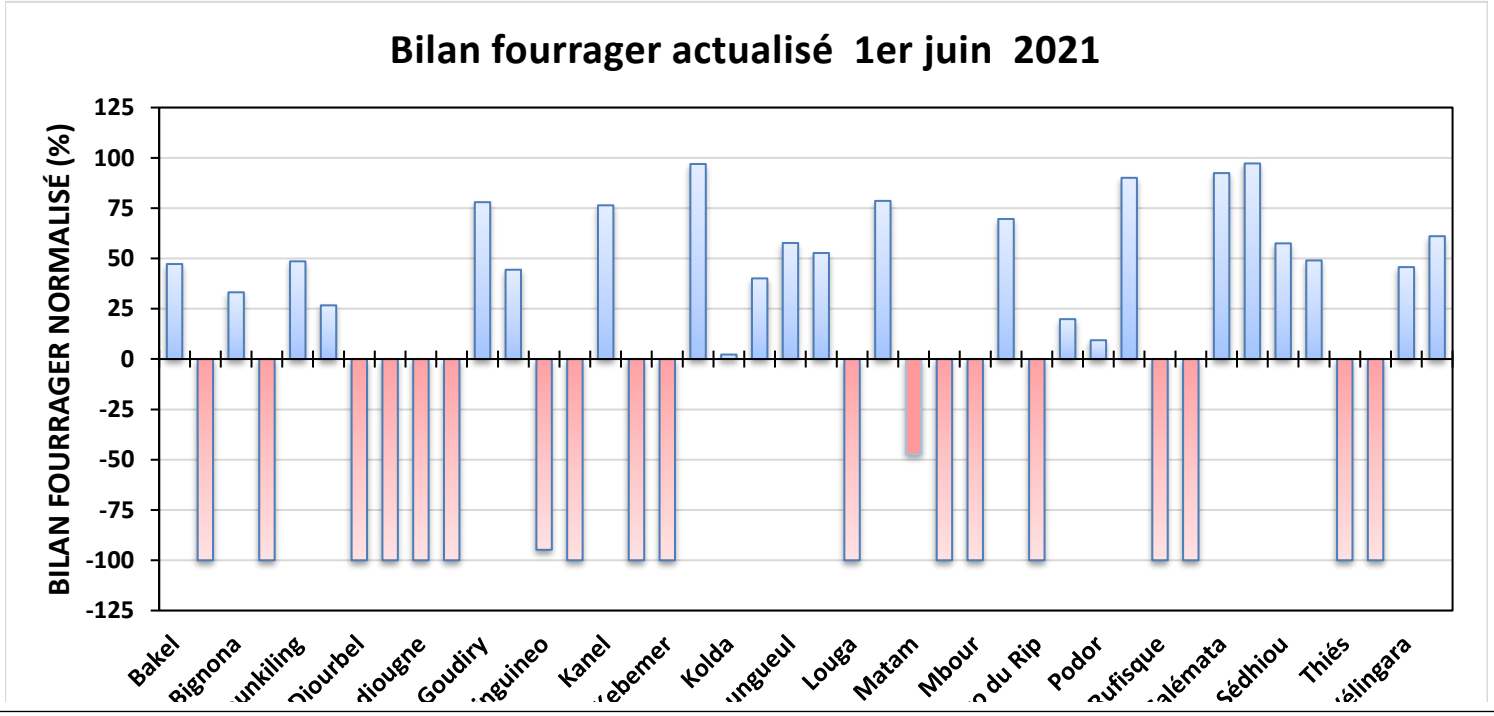

Figure 4 : Bilan fourrager actualisé par département du Sénégal au 1er juin 2021

ETAT DES PATURAGES

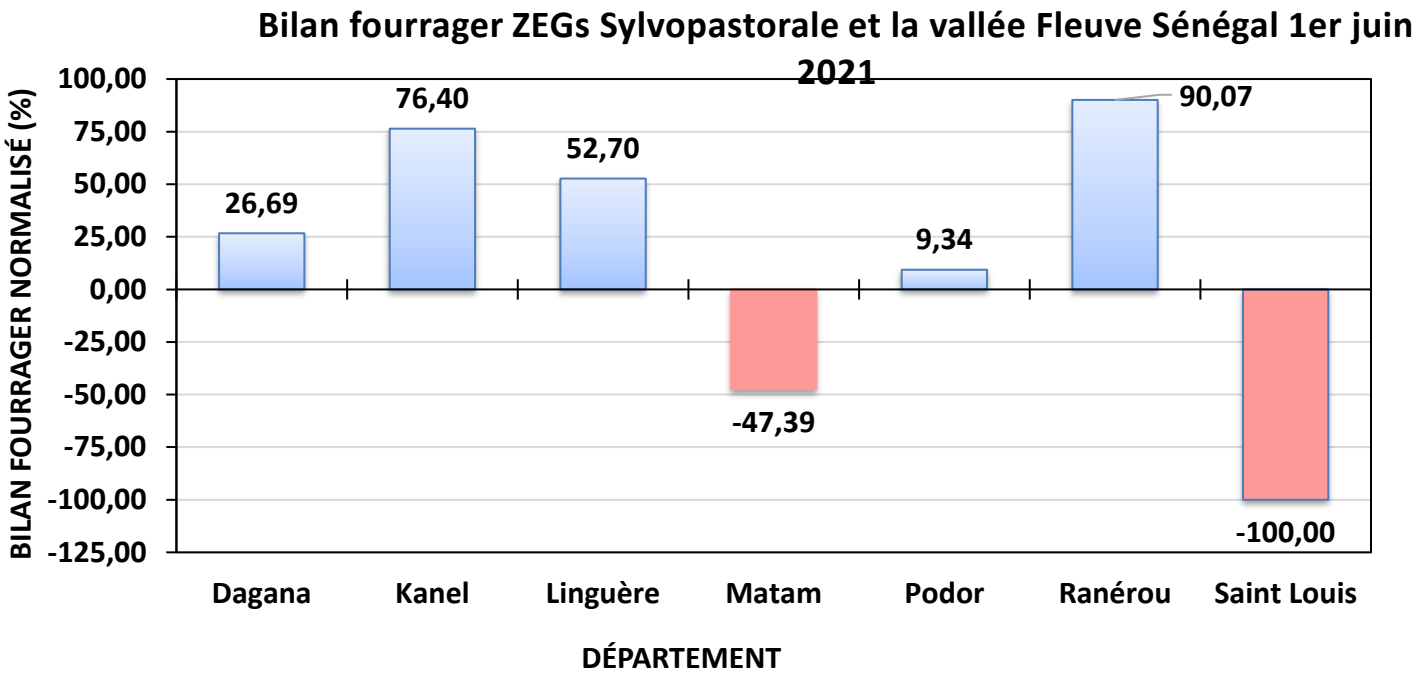

Figure 5 : Bilan fourrager actualisé par département des ZEGs Sylvopastorale et de la Vallée du fleuve Sénégal au 1er juin 2021

SITUATION DES FEUX DE BROUSSE ET MESURES PRISES

Du 1er au 31 Mai 2021, le Sénégal a enregistré 47 cas de feux qui ont parcouru 969,17 ha de forêt contre 52 cas pour 1 121 ha au mois d'avril (tableau 1). On note ainsi une diminution du nombre de cas et des superficies brûlées. A l'approche de l'hivernage, les feux tardifs ont tendance à diminuer dans les régions du sud et du sud-est du Sénégal. Les régions touchées sont Matam (01 cas de feux pour 30 ha), Fatick (01 cas pour 17,17 ha), Kaolack (03 cas pour 4,5 ha), Kolda (03 cas pour 181 ha), Kaffrine (08 cas pour 123 ha), Ziguinchor (10 cas pour 75,5 ha), Tambacounda (10 cas pour 370 ha), Kédougou (11 cas pour 168 ha).

Ainsi, du 18 octobre 2020 au 31 mai 2021, le Sénégal a enregistré **764 cas** pour une superficie brulée de **31 486,833 ha** (tableau 1). Les régions de Matam, Saint-Louis et Kolda restent toujours celles qui ont enregistré les plus grandes superficies brulées, avec respectivement 10 022 ha ; 4 584,213 ha et 3 425,2 ha.

Tableau 1 : Synthèse des feux tardifs

Régions	Situation du 1 er au 30 avril 2021		Situation du 1 er au 31 mai 2021		Situation cumulée (18 octobre au 31 mai 2021)	
	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)
Saint Louis	0	0	0	0	29	**4 584,213**
Matam	5	389	1	30	67	**10 022**
Kaffrine	9	98	8	123	91	1 535,1
Louga	0	0	0	0	60	2 465,335
Dakar	0	0	0	0	2	2,5
Diourbel	0	0	0	0	5	30
Fatick	0	0	1	17,17	39	643,04
Thiès	1	150	0	0	124	2 659,845
Kaolack	3	102	3	4,5	59	416,3
Tambacounda	4	165	10	370	83	2 924,8
Kédougou	16	132	11	168	39	362
Sédhiou	0	0	0	0	20	806
Kolda	0	0	3	181	84	**3 425,2**
Ziguinchor	14	85	10	75,5	62	1 610,5
Total	**52**	**1 121**	**47**	**969,17**	**764**	**31 486,833**

Les activités de lutte préventive déroulées sur l'ensemble du territoire national depuis le début de la campagne (18 octobre 2020) au 31 mai 2021) se résument comme suit :

- **82 comités de développement** (CRD, CDD et CLD) sur la stratégie de lutte contre les feux de brousse ;
- **1 189 séances de sensibilisation** ont été réalisées dont **860** réunions villageoises, **126** émissions de radio rurales sur le thème de la lutte contre les feux de brousse ;

SITUATION DES FEUX DE BROUSSE ET MESURES PRISES

- **969** comités villageois de lutte contre les feux de brousse créés et/ou redynamisés ;
- **349** comités villageois de lutte contre les feux de brousse équipés ;
- **847 km** de pare-feu ouverts ;
- **1 910 km** de pare-feu entretenus ;
- **22 9124 ha** de formations forestières brulées en feu précoce pour baisser l'ampleur des feux tardifs ;
- **171 km** d'axes routiers traités en feux précoces.

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU

Le taux de disponibilité(fonctionnalité) des forages du mois de mai 2021 est à 96,37 %. Pour la zone sylvopastorale ce taux est relaté dans le graphique ci- après.

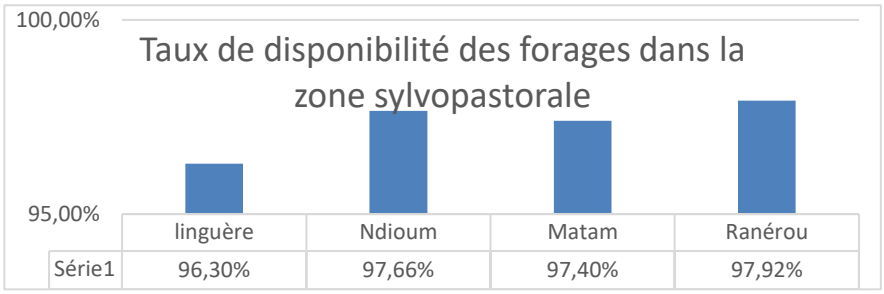

Figure 6 : Taux de disponibilité des forages dans la zone sylvopastorale

Source : **OFOR**

Dans le département de Ranérou, le taux a régressé et est passé de 100 % à 97,92 % par rapport au mois d'avril 2021, ceci s'expliquer par la forte chaleur enregistrée dans la zone entrainant la panne du forage de Younouféré F2 sur exploité.

Dans la région de Tambacounda, zone d'accueil des transhumants, le taux de disponibilité est de 97,63 %.

Au niveau national, sur 2 150 forages en service en milieu rural, 78 sont à l'arrêt au 31 mai 2021, dont 38 pour problème d'équipements d'exhaure, 39 pour ouvrages de captage et 1 pour ouvrage de stockage.

Dans la zone sylvopastorale, il y a 8 forages non fonctionnels.

La situation de ce mois montre une légère baisse du taux de disponibilité des forages qui s'expliquer par une surexploitation en période de chaleur provoquant des pannes.

Principales sources d'abreuvement du bétail

Le mois de mai est principalement marqué par l'utilisation des forages comme source d'abreuvement du bétail au niveau de la zone agropastorale du Ferlo. Les mares sont toujours utilisées dans les sites de Dodel (région de Saint-Louis) et Orkodjéré (région de Matam). Il faut noter que des problèmes de manque d'eau dans les zones Thionokh (région de Louga) et Gabou (Tambacounda) poussent les transhumants à se rabattre vers les puits pour abreuver le bétail.

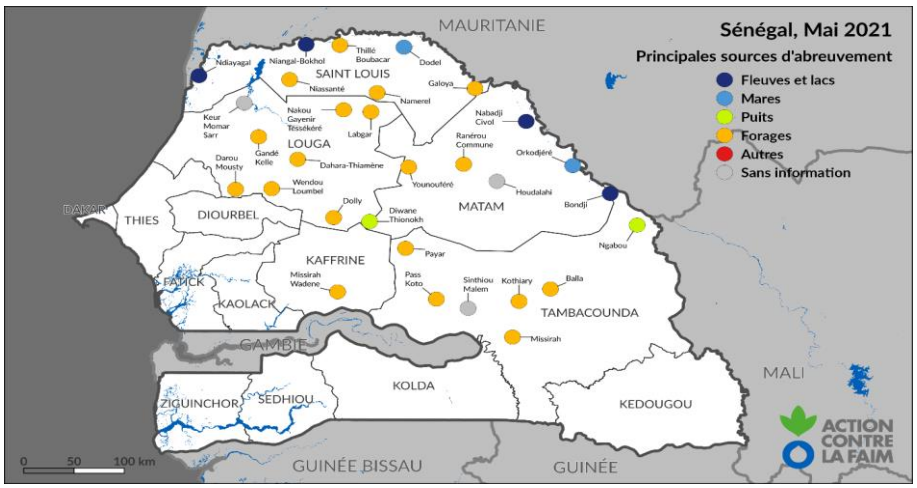

Figure 7 : Principales sources d'abreuvement du bétail en Mai 2021

CONCENTRATION ET MOUVEMENT DU BETAIL

Le mois de mai est marqué globalement par une concentration moyenne du bétail dans les régions de Saint Louis et Louga. La concentration du bétail est relativement faible dans la région de Matam. Par contre elle est globalement forte dans les régions de Tambacounda et Kaffrine en raison des arrivées massives de bétail transhumants en provenance des régions de Matam et de Louga. Il convient également de signaler la présence de troupeaux mauritaniens à Galoya dans le département de Podor.

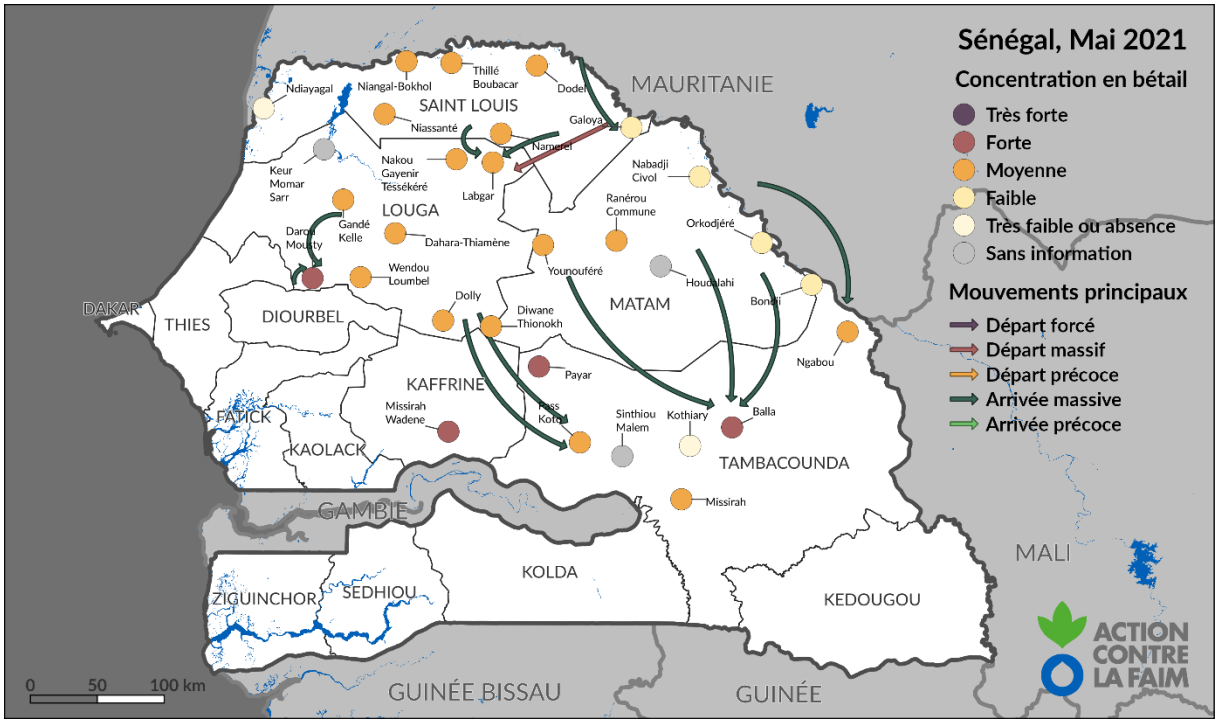

Figure 8 - Concentration et Mouvements du bétail en mai 2021 sur le Sénégal

SITUATION ZOOSANITAIRE

Durant le mois de mai 2021, dans le cadre du Système national de Surveillance épidémiologique des maladies animales et au titre de la surveillance passive, les Chefs des Services régionaux de l'Elevage et des Productions animales qui interviennent dans la zone sylvopastorale et dans les zones de transit et d'accueil des transhumants (Tambacounda et Kaffrine) ont rapporté cent huit (108) foyers de maladies.

Le tableau ci-dessous indique la liste des trois maladies dominantes en termes de nombre de foyers dans chaque région appartenant à la zone sylvopastorale et aux zones de transit et d'accueil des transhumants, leurs localisations et les mesures prises.

Tableau 2 : Récapitulatif des maladies dominantes en termes de nombre de foyers du mois de mai 2021 au niveau de la zone sylvopastorale et des zones de transit et d'accueil des transhumants.

Régions	Maladies	Foyers	Sensibles	Malades	Morts	Localisations	Mesures prises
Saint-Louis	Distomatose bovine	15	969	126	**25**	Dépt de Dagana	Déparasitage
	Péripneumonie contagieuse bovine	7	1 296	21	**10**	Dépt de Dagana	Abattage
	Gourme	6	161	35	**10**	Dépt de Dagana	Antibiothérapie
Kaffrine	Peste des petits ruminants	2	210	17	**3**	Dépt de Malèm-Hodar	Antibiothérapie
	Pasteurellose ovine	2	18 254	6	**0**	Dépt de Malèm-Hodar	Antibiothérapie
	Maladie de Newcastle	4	15 295	123	**57**	Dépt de Koungheul	Antibiothérapie Vaccination
Tambacounda	Pasteurellose des petits ruminants	1	260	68	**12**	Dépt de Koumpentoum	Isolement des malades Antibiothérapie
	Botulisme ovin	1	186	16	**4**	Dépt de Koumpentoum	Vaccination
	Trypanosomose	2	4	4	**0**	Dépt de Bakel	Trypanocide
Louga	Fièvre aphteuse	3	201	7	**0**	Dépt de Louga	Antibiothérapie Traitement des aphtes
	Pasteurellose ovine	3	534	54	**20**	Dépts de Louga et Linguère	Isolement des malades et Vaccination Vaccination
	Charbon symptomatique	3	40	6	**2**	Dépt de Kébémer	Isolement des malades
Matam	Clavelée	1	51	28	**0**	Dépts de Ranérou	Vaccination
	Intoxication alimentaire	1	281	16	**5**	Dépts de Ranérou	Prélèvement envoyé au laboratoire pour analyse

SITUATION ZOOSANITAIRE (SUITE)

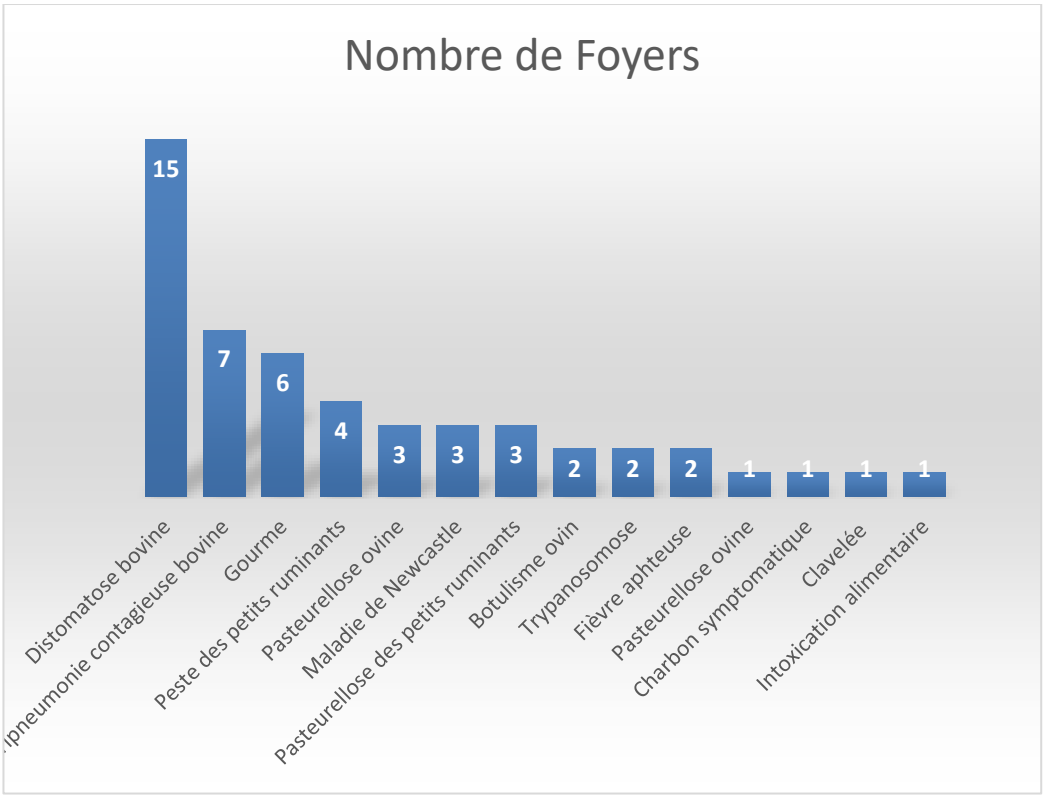

Figure 9 : Nombre de foyers enregistré par maladie

SITUATION DES MARCHES

Les marchés sont correctement approvisionnés en céréales locales sèches (mil, sorgho), abondamment en céréales importées (maïs, riz) et faible en arachide coque. Contrairement aux denrées alimentaires de base (Céréales, légumineuses), le niveau d'approvisionnement en bétail a diminué dans les marchés urbains de consommation, faibles à moyens dans les marchés de collecte (zones nord) du fait du départ des éleveurs vers les zones d'accueil (centre-est).
Les prix moyens des sujets par tête et par région ont oscillé dans les fourchettes suivantes : «115 000 – 450 000» F CFA (bovin), «50 500 –166 500» F CFA (ovin), «17 500 – 50 000» F CFA (caprin), soit des prix moyens de 272 120 F CFA, 92 000 F CFA, et 32 440 F CFA, respectivement. Les comparaisons mensuelles et annuelles indiquent des hausses légères de 8 % et 4 % respectivement (bovin), de 9 et 16 % (ovin) et une stabilité chez les caprins. Par contre des hausses fortes à moyennes sont notés chez les bovins (+29 %), les ovins (+23 %) et les caprins (+9 %) comparativement à la moyenne quinquennale.

Les termes de l'échange, par rapport au prix du riz importé brisé non parfumé s'établissent comme suit : 853 Kg (pour un bovin moyen), 288 kg (ovin moyen), 105 kg (caprin moyen). Les variations mensuelles montrent des hausses légères de 8 % chez les bovins, 9 % chez les ovins et 2 % chez les caprins. Les termes de l'échange ont été plus favorables qu'en Mai 2020 (600 kg pour un bovin moyen, 235kg un ovin moyen et 95kg pour un caprin moyen). Cette situation pourrait s'expliquer par la baisse du prix moyen national du riz brisé non parfumé qui est passé de 325 F CFA/kg (mai 2020) à 315 F CFA/kg (mai 2021).

Au cours du mois de Juin 2021, avec l'installation de la saison des pluies, les marchés devraient être moins animés. Par conséquent les prix des produits agricoles locaux : céréales sèches (mil, sorgho) et légumes de grande consommation (oignon et pomme de terre local) vont se stabiliser. Pour ce qui est des ovins, le suivi opérationnel du niveau d'approvisionnement du marché en mouton de tabaski et des prix pratiqués va démarrer au début du mois de juin.

RECOMMANDATIONS

- Préparer la campagne d'hivernage de cultures fourragères ;
- Poursuivre le suivi de la transhumance interne et de la transhumance transfrontalière ;
- Renforcer la surveillance zoo sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontalières ;
- Veiller à l'entretien des équipements et à la réparation des forages ; envisager le renouvellement des forages ayant une panne sérieuse ;
- Redynamiser les comités d'accueil, de prévention et de gestion des conflits liés à la transhumance ;
- Organiser des rencontres de concertations pour la prévention des conflits entre éleveurs et agriculteurs en prélude de la campagne agricole ;
- Poursuivre la procédure d'adoption du code pastoral ;
- Poursuivre l'application des mesures barrières pour lutter contre la COVID 19 surtout au niveau des marchés à bétail.

STRUCTURES MEMBRES DU COMITE PASTORAL

ANACIM, ACF, AVSF, CEPSE/MEPA, CSA, CSE, DA, DEEC, DEFCCS, DGPRE, DIREL, DH, DSV, DIA, DDEQ, ISRA, PDEPS, PRAPS, SECNSA.

STRUCTURE COORDONNATRICE : DIRECTION DE L'ELEVAGE

PARTENAIRE FINANCIER
PRAPS-SN